

MARCHÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES AVIS D'ATTRIBUTION

*Passé en application
des articles L2183-1, L2352-1 et L2383 du Code de la Commande Publique*

Dénomination de la personne publique qui passe le marché :

Commune de Beaupréau-en-Mauges - Rue Robert Schuman – Beaupréau - CS 10063
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Mode de passation : Procédure adaptée

Références de la consultation : Marché M21-14 publié le 1er octobre 2020

Objet du marché : Reprises de concessions funéraires

Allotissement / tranches : Le marché fait l'objet de 2 lots

Lot 1 Reprises de concessions funéraires sur les cimetières des communes de :
Beaupréau, Jallais, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, La Jubaudière

Lot 2 Reprises de concessions funéraires pour les cimetières des communes de :
Andrezé, La Chapelle du Genet, Gesté et Villedieu-la-Blouère

Critères d'attribution :

Les critères hiérarchisés étaient :

- Le prix des prestations 40%
- La qualité de la prestation 50%
- Le critère environnemental 10%

Attribution du marché :

Entreprise(s) attributaire(s) :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 1	CCE FRANCE	Selon bons d'intervention
Lot 2	CCE FRANCE	Selon bons d'intervention

Date de notification : le 03/12/2021

Procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis d'attribution à la publication chargée de l'insertion : Le 06/12/2021